

Arrêté temporaire n° 24-A4-T-03723

Portant réglementation de la circulation
D39 du PR 6+0750 au PR 6+0765

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;
Vu le code de la route ;
Vu l'avis favorable du Maire de Guichen en date du 06/05/2024 ;
Vu l'avis favorable du Maire de Bourg-des-Comptes en date du 03/05/2024 ;
Vu l'avis favorable de la Président de Rennes Métropole en date du 07/05/2024 ;
Vu l'avis réputé favorable en l'absence de réponse de la Maire de Lailly ;
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2022-18 du Président du Conseil départemental en date du 21 avril 2022 donnant délégation de signature à Sébastien JOLIVET, en cas d'absence ou d'empêchement de Christophe DREAN, chef du service construction de l'agence départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine
Considérant que les travaux d'entretien de la voie ferrée nécessitent la fermeture à la circulation publique de la D39 du PR 6+0750 au PR 6+0765 (GUICHEN) situés hors agglomération.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/05/2024 et jusqu'au 16/05/2024, la circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 06h00 sur la D39 du PR 6+0750 au PR 6+0765 (GUICHEN) situés hors agglomération.

Article 2

Une déviation est mise en place de 21h00 à 06h00 pour tous les véhicules y compris les vélos et les piétons.

Cette déviation emprunte les voies suivantes D39 - Agglomération de Guichen Rue Denis Dieras, Rue Denis Papin, Rue Louis Ampère, Rue du Général Leclerc, Rue du Championnat, Boulevard Victor Edet, D577, Rue du Général Leclerc - Giratoire du Pigeon Blanc - D38 - Echangeur de Bourg des Comptes -D77 - Agglomération de Lailly, Rue du Courtil du Bois, Place Andrée Récipon - D39, Rue de la Halte - D39, dans les deux sens de circulation.

Article 3

La signalisation réglementaire devra être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

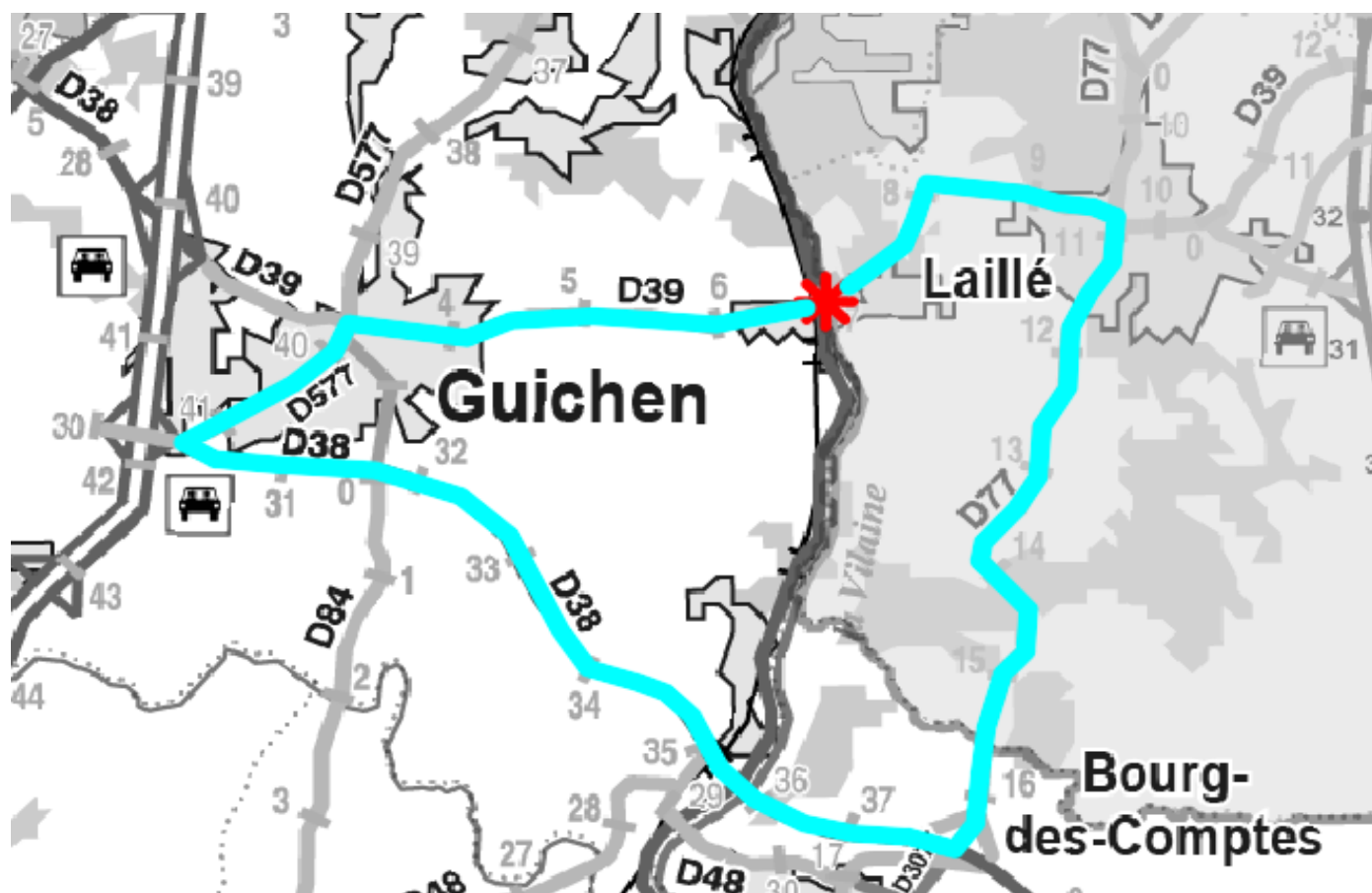
Voies et Délais de Recours

Au cas où vous contesteriez la présente décision, vous avez la possibilité, dans le délai de deux mois à compter de sa réception, de saisir le Président du Conseil départemental, Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex, d'un recours administratif préalable. Ce recours est susceptible de proroger (prolonger) le délai de recours contentieux ci-après.

Vous avez également la possibilité de former contre elle, dans ce même délai, un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte 35 044 Rennes Cedex.

FICHE DE COMMUNICATION

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
| COMMUNICATION : | FACULTATIVE | COUT OPERATION : | |
| RD CONCERNÉES : | D 39 | PR TRAVAUX: | 6+750 au 6+765 |
| CATEGORIE DE RD : | Catégorie D | DATES TRAVAUX : | 15/05/24 au 16/05/24 |
| COMMUNES CONCERNÉES : | Guichen | | |
| MAITRE D'OUVRAGE: | SNCF | | |
| PERSONNE A CONTACTER : | Morgan GUILLAUMIN Tél.:02.99.02.48.18 ~ 06.64.53.56.96 | | |
| MODE D' EXPLOITATION : | Route barrée et déviation | | |
| NATURE DES TRAVAUX : | Travaux sur PN de la SNCF | | |
| DESCRIPTIF DU CHANTIER : | Travaux d'entretien de la voie ferrée | | |
| PARTICULARITÉ, RÉCURRENCE, IMPACT : | | | |

PLAN DE SITUATION ET DE DÉVIATION

: Zone de travaux



: Liaison Guichen / Laillé

Déviation par : D39 - Agglomération de Guichen Rue Denis Dieras, Rue Denis Papin, Rue Louie Ampère, Rue du Général Leclerc, Rue du Championnat, Boulevard Victor Edet, D577, Rue du Général Leclerc - Giratoire du Pigeon Blanc - D38 - Echangeur de Bourg des Comptes -D77 - Agglomération de Laillé, Rue du Courtil du Bois, Place Andrée Récipon - D39, Rue de la Halte - D39, dans les deux sens de circulation